

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2017 B 00278

Numéro SIREN : 827 853 524

Nom ou dénomination : A N C

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2021 sous le numéro de dépôt 5415

DEPOT N° 2021/5415  
DU - 1 JUL. 2021

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND  
2021004468 DU 01/07/2021.

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND,

P. PERONIS

VU la requête qui précède,

**AUTORISONS** la Société **A N C** à bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 mois pour l'approbation de ses comptes annuels relatifs à l'exercice clos au **31 décembre 2020** dans les conditions prévues par la loi.

La greffière  
Sophie BONJEAN



Fait à

Le

Cl. t. f.  
30. 6. 21



**A N C**

Société par actions simplifiée

au capital de 1 000 euros

Siège social : 8 chemin de la Serre - 63320 CHAMPEIX

RCS CLERMONT-FERRAND 827 853 524

ARRIVÉ LE :  
29 JUIN 2021  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
GREFFE DE CLERMONT-FERRAND

**REQUÊTE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND**

Le soussigné Monsieur Noël AUZARY,

Agissant en qualité de Président de la Société **A N C**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 8 chemin de la Serre - 63320 CHAMPEIX, Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS CLERMONT-FERRAND 827 853 524,

Assisté et représenté par Maître Alain ZANINETTI ou Maître Florian LEFRANCOIS, Avocats exerçant au sein du Cabinet CESIS, sise 126 rue Armand Fallières à CLERMONT-FERRAND (63),

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

**QUE** la Société « **A N C** » a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au **31 décembre 2020**,

**QUE**, conformément à l'article L. 227-9, alinéa 3 du Code de commerce et à ses statuts, les comptes annuels doivent être approuvés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice par son associé unique, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

**QU'ELLE** se trouve, pour des raisons d'ordre comptable, dans l'impossibilité de le faire,

**C'EST POURQUOI**, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la Société « **A N C** » qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de **3 mois** pour soumettre les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2020** à l'approbation de l'associé unique de la société **A N C** conformément aux dispositions de l'article L. 227-9, alinéa 3 du Code de commerce.

Fait à CLERMONT-FERRAND

Le 28 juin 2021

Maître Alain ZANINETTI ou

Maître Florian LEFRANCOIS

CESIS  
CABINET D'AVOCATS

SELARL au capital de 132.120 €

126 rue Armand Fallières

63028 CLERMONT-FERRAND Cédex 2

Tél. 04 73 19 25 30

RCS Clermont-Fd 870 200 052